Alarme-sécurité : installateur (base)

RÉF | 6713

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Répondre aux conditions de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de sécurité et l'Arrêté Royal du 17 décembre 1990, imposant les conditions de formation du personnel technique des sociétés d'alarme et de sécurité.

Programme

Introduction sécurité électronique - Sécurité électronique - Rappel d'électricité - Législation, droit et devoirs - Sécurité sur le plan organisationnelle et architectural - Déontologie - Exercices pratiques.

Certification(s) visée(s)

Certificat de qualification reconnu par le Service Public Fédéral Intérieur

Type de formation

Institutionnel

ORGANISATION

Durée

58 heures

Horaire

en soirée

Coût

950 € - Coût réduit : 0 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Être âgé de 18 ans accomplis ;

Répondre aux conditions de moralité décrites aux articles 5 et 6 de la Loi Tobback du 10/04/1990;

Fournir un extrait de casier judiciaire vierge (anciennement "certificat de bonnes vie et mœurs" - modèle 1), daté de moins de six mois à la date du 1er jour de cours;

Des connaissances de base en électricité domestique sont un atout.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous en ligne sur le site de l'organisme

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Contactez le pôle FC au 02 370 85 12
- Envoyez un e-mail à fc@efp.be
- Consultez le site web

Organisme

Efp : Formation continue
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation